

**SARL AKOLEO**  
**Au Capital de 20 000 euros**  
**1 rue de la Ville Néant**  
**22360 LANGUEUX**  
**534 050 026 RCS SAINT BRIEUC**

**RAPPORT**  
**DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA**  
**TRANSFORMATION**

---

**Cabinet Guillaume LE CAM**  
**Société d'expertise comptable**  
**et de Commissariat aux Comptes**

**1 rue du Lavoir**  
**22250 Sévignac**  
Téléphone : 02.96.84.96.47

**8 Bd Villebois Mareuil**  
**35400 Saint Malo**  
Téléphone : 02.23.15.48.93

**55 Boulevard Hoche**  
**22000 Saint Briec**  
Téléphone : 02.96.41.68.98

Mail : [g.lecam@cabinet-lecam.fr](mailto:g.lecam@cabinet-lecam.fr)

**Cabinet Guillaume LE CAM  
Société d'expertise comptable  
et de Commissariat aux Comptes**

**1 rue du Lavoir  
22250 Sévignac**  
Téléphone : 02.96.84.96.47

**8 Bd Villebois Mareuil  
35400 Saint Malo**  
Téléphone : 02.23.15.48.93

**55 Boulevard Hoche  
22000 Saint Briec**  
Téléphone : 02.96.41.68.98

Mail : g.lecam@cabinet-lecam.fr

---

SARL AKOLEO  
Monsieur Gilles FRANCOIS  
1 rue de la Ville Néant  
22360 LANGUEUX

<p><b>RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL AKOLEO EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE</b></p>
--

Madame, Monsieur, Les Associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné par décision unanime des associés en date du 13 mars 2026, nous avons établi le présent rapport portant sur :

1. La situation de votre société ;
2. Notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social ainsi que, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à ces missions. Ces diligences ont consisté notamment :

– à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation ;

– à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d’existence, d’appartenance et d’évaluation ;

– à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l’établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les éventuels avantages particuliers stipulés.

## 1- Situation de votre société

La synthèse de cette analyse est la suivante.

L’actif net de la société AKOLEO tel qu’il ressort des comptes annuels de l’exercice clos au 30 septembre 2025 se décompose de la manière suivante :

### 1- Actifs de la société :

#### 1-1 Actif immobilisé :

BIENS	Valeur brute	Amortissements et provisions	Valeur nette
<b>Eléments incorporels</b>			
Frais d’établissement			
Concession, brevets et droits similaires	27 984	20 707	7 278
Fonds commercial	137 000		137 000
Autres immobilisations incorporelles			
<b>Eléments Corporels</b>			
Terrains			
Constructions	350 000	280 054	69 946
Installations techniques Matériels et outillage industriel	610 516	285 634	324 882
Autres immobilisations corporelles			
<b>Immobilisations financières</b>			
Autres Participations	25		25
Autres immobilisations financières	4 769		4 769
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS</b>	<b>1 130 294</b>	<b>586 395</b>	<b>543 900</b>

**1-2 Actif circulant et comptes de régularisation :**

<b>BIENS</b>	<b>Valeur brute</b>	<b>Amortissements et provisions</b>	<b>Valeur nette</b>
Matières premières et approvisionnement			
En cours de production (biens et services)			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Avances et acomptes sur commandes	3 549		3 549
Clients et comptes rattachés	264 372		264 372
Autres créances	26 253		26 253
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	295 966		295 966
Charges constatées d'avance	37 360		37 360
<b>TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>627 501</b>		<b>627 501</b>

**1-3 Total de l'actif :**

<b>BIENS</b>	<b>Valeur brute</b>	<b>Amortissements et provisions</b>	<b>Valeur nette</b>
Soit un total d'actif : 1-1 + 1-2	1 757 795	586 395	1 171 401

**2- Passif de la société :****2-1 Capitaux Propres :**

<b>Capitaux Propres</b>	<b>Valeur nette</b>
Capital social	20 000
Réserve Légale	2 000
Autres réserves	436 201
Report à nouveau	
Résultat de l'exercice	200 102
Provisions Réglementées	
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>658 303</b>

**2-2 Provisions pour risques et charges :**

<b>Passif pris en charge</b>	<b>Valeur nette</b>
Provisions pour risques et charges	
<b>TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	

**2-3 Dettes :**

<b>Passif pris en charge</b>	<b>Valeur nette</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	190 185
Concours bancaires courants	
Emprunts et dettes financières diverses	241
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36 982
Dettes fiscales et sociales	140 166
Autres dettes	
Produits constatés d'avance	145 525
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>513 098</b>

**2-4 Total du passif de la société :**

<b>Passif</b>	<b>Valeur nette</b>
Soit un total de passif : 2-1 + 2-2 + 2-3	1 171 401

L'actif net de la SARL AKOLEO correspond à la différence entre l'actif et le passif (hors capitaux propres) et s'élève donc à : 658 303 €.

La société a procédé lors de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 1<sup>er</sup> décembre 2025 à une distribution de dividendes de 200 000 €.

## **2- Valeur des biens composant l'actif social et valeur des capitaux propres de votre société**

La valeur des biens composant l'actif social n'appelle pas d'observation de notre part, de même aucun avantage particulier ne nous a été stipulé.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

A Sévignac,  
Le 17 mars 2026

Le commissaire aux comptes sur la transformation  
SARL Cabinet Guillaume LE CAM  
Représentée par Monsieur Guillaume LE CAM